



DOSSIER DE PRESSE

Inauguration du site d'accès à l'internet mobile multi-opérateurs à Saint-Dalmas-le-Selvage, dans les Alpes-Maritimes

Le 13 juillet 2017, **Michel COMBOT**, Directeur Général de la Fédération Française des Télécoms et les **représentants des opérateurs de téléphonie mobile, Bouygues Telecom, Free, Orange et SFR** ont inauguré, en présence des élus, à **Saint-Dalmas-le-Selvage, dans les Alpes-Maritimes**, un **site multi-opérateurs dans le cadre du programme de couverture des zones blanches**.

Cette inauguration a eu lieu en présence de **Marine BRENIER**, Députée des Alpes-Maritimes, Adjointe au Maire de Nice, Conseillère Métropolitaine Nice Côte d'Azur, **Caroline MIGLIORE**, Conseillère départementale des Alpes-Maritimes et **Jean-Pierre ISSAUTIER**, Maire de Saint-Dalmas-le-Selvage, Conseiller Métropolitain Nice Côte d'Azur.

Ce site desservira la commune de Saint-Dalmas-le-Selvage (122 habitants), **avec des débits théoriques maximum de plusieurs Mb/s. Il a été mutualisé de manière volontaire par les opérateurs.**

Cette inauguration s'inscrit dans le cadre de l'effort sans cesse renouvelé des opérateurs en matière d'investissement dans les réseaux mobiles pour un meilleur aménagement numérique de notre territoire.

Les opérateurs ont des obligations très significatives contenues dans leurs licences en matière de déploiements mobiles et atteignent aujourd'hui des taux de couverture importants du territoire en 2G et en 3G. Les déploiements des services 4G sont également en constante progression.

Par ailleurs, la concurrence par les infrastructures incite les opérateurs à aller au-delà de leurs obligations afin de proposer une qualité de services toujours meilleure au profit des consommateurs.

Conscients qu'il est nécessaire d'apporter une réponse adaptée aux enjeux de la ruralité, les opérateurs participent activement à la démarche de résolution des problèmes identifiés de couverture mobile du territoire avec l'État, en lien avec les collectivités locales.

Les opérateurs se sont ainsi inscrits dans les différentes « vagues » du programme zones blanches, initié en 2003, qui visent à apporter les services de téléphonie mobile par tous les opérateurs dans les zones très rurales de notre pays.

Ce programme a été étendu progressivement à partir de 2008 à l'internet mobile et comportent désormais 3855 communes, à la suite d'un arrêté du mois de mai 2017, complétant le programme à l'issue d'une campagne de mesures effectuées sur le terrain.

Les communes qui disposent d'un pylône ont toutes été couvertes de manière mutualisée par tous les opérateurs en internet mobile le 30 juin dernier.

Cet engagement fort pour l'aménagement du territoire s'appuie sur le déploiement de réseaux nationaux ambitieux des opérateurs, qui représentent **un investissement de 2,7 milliards d'euros annuel.**

Au 30 juin, ce sont 3 288 communes du programme « Zones blanches - centres-bourgs » (parmi lesquelles 1 256 communes de montagne) qui bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au moins trois opérateurs dont 1064 communes couvertes durant la seule année 2016.

La Fédération appelle par ailleurs de ses vœux un suivi national précis, en lien avec les collectivités locales et leurs associations représentatives, dans les 567 communes où les pylônes n'ont pas encore été construits. La Fédération apportera toute son aide pour que ces infrastructures essentielles puissent être mises en œuvre dans les meilleurs délais.

Dans les Alpes-Maritimes, 16 communes du département, disposant d'un pylône, bénéficient de l'internet mobile de manière mutualisée par au

"ZONES BLANCHES CENTRES-BOURGS"
DÉPLOIEMENT INTERNET MOBILE

3 2 8 8 COMMUNES
COUVERTES
PAR LES OPÉRATEURS
AU 30 JUIN 2017

"ZONES BLANCHES CENTRES-BOURGS"
DÉPLOIEMENT INTERNET MOBILE

1 2 5 6 COMMUNES DE
MONTAGNE COUVERTES
PAR LES OPÉRATEURS
AU 30 JUIN 2017

moins trois opérateurs, sur les 17 communes du programme « Zones blanches - centres-bourg ».

Chaque opérateur réalise lui-même une partie de ces sites – on parle d’opérateur « leader » - et accueille, de manière mutualisée ou en itinérance, les autres opérateurs.

Dans une optique de transparence vis-à-vis des citoyens et des élus, **un état d’avancement des sites couverts en internet mobile est publié mensuellement sur le site internet de la Fédération www.fftelecoms.org.**

Le programme « Zones blanches - centres-bourgs » équivaut, certes, à la couverture d’environ 1% de la population mais correspond surtout à une surface du territoire de plus de 7%, soit une surface presque équivalente à celle des Pays-Bas.

La liste des communes concernées et l’état d’avancement du programme sont accessibles ici : arcep.fr/index.php?id=13111

Au-delà, la Fédération et ses membres poursuivent leur travail de concert avec les services de l’État et les collectivités territoriales pour la résorption des zones blanches de la téléphonie mobile.

Ainsi, en 2015, les opérateurs se sont engagés à financer, de manière mutualisée, les équipements de sites prioritaires dans le cadre du programme dit du « guichet Sites stratégiques », à raison d’un objectif de 260 sites par an.

Ce programme permettra d’apporter une couverture mobile, au-delà des centres-bourgs, dans les zones de développement prioritaires, qui en sont aujourd’hui dépourvues. Des services 4G seront déployés sur ces sites, une fois les technologies correspondantes disponibles et stabilisées.

Des travaux sont d’ailleurs en cours sur l’instruction de solutions techniques spécifiques et adaptées à ces situations locales.

Ce programme, initialement de 800 sites sur quatre ans et élargi à 1300 sites par les opérateurs en mai 2016, est mis en œuvre avec l’État et les collectivités locales à travers la plateforme « France Mobile » d’identification et de traitement des problèmes de couverture mobile.

Cette plateforme « France Mobile » d’ores et déjà en ligne permet ainsi aux élus locaux de recenser les difficultés de couverture mobile constatées dans les territoires ruraux et de suivre localement les solutions proposées par les opérateurs.

Dès lors qu’il s’agit désormais de passer d’une logique de couverture de la population à une logique de couverture du territoire, la priorisation entre les différentes zones à couvrir sera cruciale et un élément clé des stratégies régionales d’aménagement numérique du territoire, notamment pour permettre une desserte en très haut débit de ces sites.

Par ailleurs, les opérateurs - au travers de la Fédération - travaillent actuellement à un recensement et une présentation des solutions d’amélioration de la couverture à l’intérieur des bâtiments, notamment les lieux accueillant du public.

En effet, la diversité des territoires, mais également la configuration des bâtiments, font qu’il peut demeurer des situations où la couverture mobile peut être difficile à assurer.

Les commissions régionales numériques doivent être et seront le lieu naturel de suivi et de pédagogie des enjeux de couverture mobile sur notre territoire.

Par ailleurs, des comités de suivis mobile sont organisés d’une part avec les services de l’État et d’autre part, l’Association nationale des élus de montagne (ANEM) créant ainsi la mise en place d’un dialogue constructif et pérenne avec les opérateurs. Ces comités permettent en particulier de mesurer la progression des déploiements et de proposer des adaptations de couverture mobile en fonction de la réalité du terrain.

Déploiements dans le cadre du programme de couverture des centres-bourgs (haut débit)

> État au 1^{er} avril 2017

